

L'ARMAGH joie

2025

FESTIVAL D'ARMAGH

*Merci à nos commanditaires,
à nos bénévoles, à la Municipalité
et à nos festivaliers*



ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
L'ACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse
desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

SL Sylvie Lefebvre,
planificatrice financière

- Représentante en épargne collective
- Conseillère en sécurité financière
- Conseillère en assurance et rentes collectives
- inscrit auprès de Groupe Cloutier investissements

SL Gestion de Patrimoine inc.
- Cabinet en assurances de personnes

tél.: 418 932-3395
sylvie@sl-gestionpatrimoine.com

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lelebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. agrizone

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com

Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

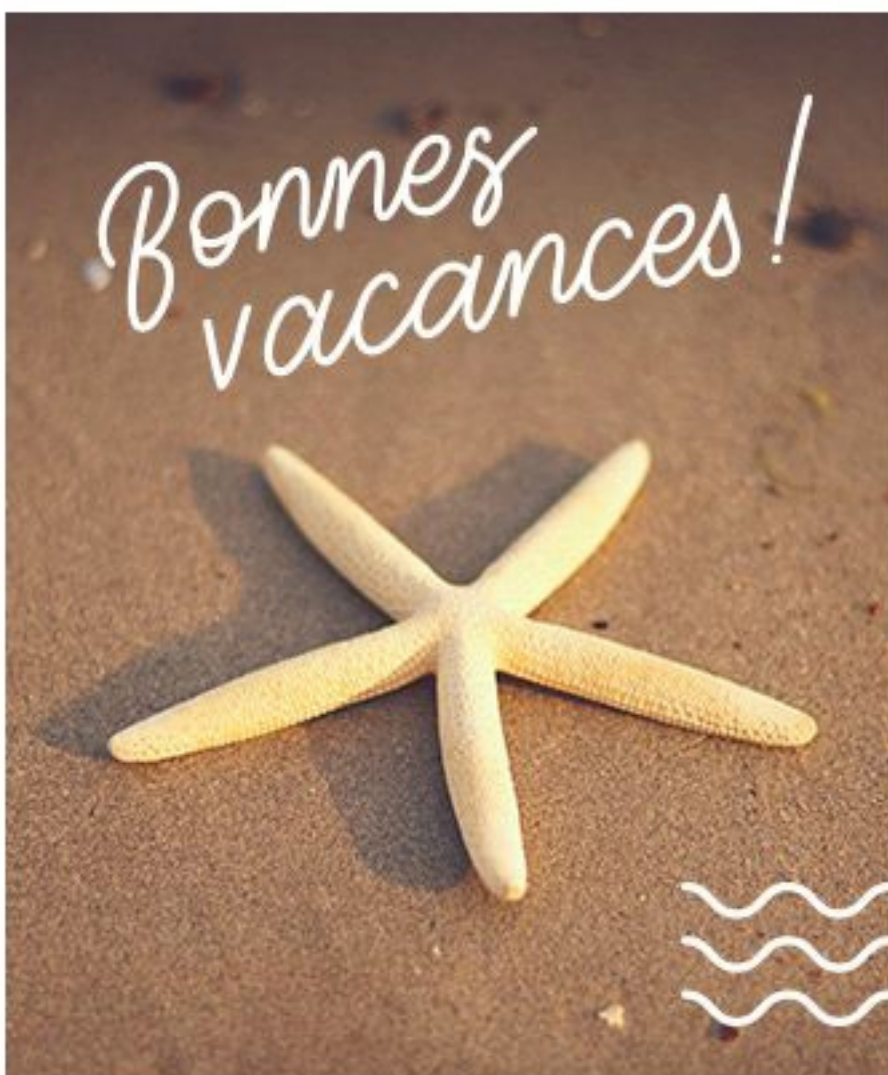
Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141



Mot de la mairesse

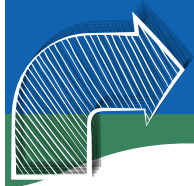


Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2025.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

1 août - 25 août - 22 septembre - 24 octobre - 24 novembre

Message de votre municipalité



AVIS PUBLIC



La Municipalité
d'Armagh

AVIS PUBLIC

PROJET : Réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph

La municipalité d'Armagh requiert des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter, le remplacement d'un ponceau en TBA ainsi que la réfection de chaussée et des accotements.

Prendre note que les travaux seront réalisés selon le financement prévu par la Municipalité. Ils sont donc conditionnels à l'obtention des autorisations requises (si nécessaire; règlement d'emprunt, etc.).

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis réalisés par la MRC de Bellechasse en date du 2 juillet 2025.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Date d'ouverture des soumissions : « **5 août 2025 à 10 h** »

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, (QC) G0R 1A0

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à Armagh, le 2 juillet 2025.

Sylvie Vachon
Directrice générale et greffière-trésorière

32 42625

Message de votre municipalité

ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, etc., est permis en tout temps.

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes et autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles (gicleur) ou par des tuyaux poreux est permis uniquement entre 20h et 23h les jours suivants :

1. Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
2. Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.



LAVAGE DES VÉHICULES, ENTRÉES D'AUTOMOBILES, TROTTOIRS, PATIOS OU MURS EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment ne sont permis que lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage.

L'eau potable est traitée et entraîne des coûts. Son utilisation parcimonieuse est requise pour les citoyens et citoyennes qui sont desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité.

En cas de baisse des réserves ou de bris du système de filtration de l'eau potable, ces autorisations peuvent être modifiées en tout temps.

La Municipalité sollicite votre collaboration afin de modérer votre consommation d'eau potable lors des canicules.

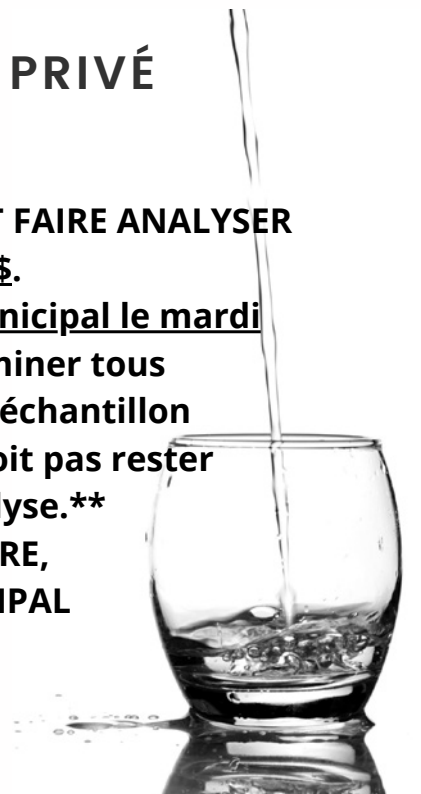


ANALYSE D'EAU POUR PUIITS PRIVÉ

**NOUS AVONS REÇU LES BOUTEILLES
POUR L'ANALYSE D'EAU POUR LES CITOYENS QUI DÉSIRENT FAIRE ANALYSER
L'EAU DE LEUR PUIITS PRIVÉ AU COÛT DE 50\$.**

****L'échantillon d'eau devra être rapporté au bureau municipal le mardi 19 août avant 11h00, afin que nous puissions acheminer tous les échantillons prélevés au laboratoire accrédité. L'échantillon d'eau doit être prélevé le matin même puisqu'il ne doit pas rester plus de 48 heures dans la bouteille avant l'analyse.****

**POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AU BUREAU MUNICIPAL
AU 418-466-2916.**



Message de votre municipalité

LA BOÎTE À LIVRES EST MAINTENANT EN PLACE!

Bonne nouvelle! Une boîte à livres est désormais installée au Parc des Générations, pour le plaisir de tous les petits et grands lecteurs.

Le concept est simple : prenez un livre, lisez-le et rapportez-le... ou échangez-le contre un autre!

Afin de garder la boîte bien garnie et accessible à tous, nous encourageons les échanges plutôt que les dépôts massifs de livres.

Bonne lecture à tous et merci de faire vivre ce bel espace de partage!

Si vous avez des livres en surplus,
venez garnir la boîte à livres située
dans le parc des Générations.
Merci aux donateurs !



ENTRETIEN DES TERRAINS – RAPPEL DU RÈGLEMENT 152-2015

Avec l'arrivée des beaux jours, la Municipalité d'Armagh tient à rappeler à ses citoyens l'importance de respecter les règles entourant l'entretien des terrains.

- Selon l'article 5.1.3 du règlement 152-2015, les citoyens ont l'obligation d'entretenir leur pelouse et leurs espaces extérieurs de manière à préserver la salubrité, la sécurité et l'esthétique de leur terrain. Cela inclut la tonte régulière de la pelouse, tout en respectant les horaires autorisés afin de limiter les nuisances sonores.
- Des constats d'infraction peuvent être remis en cas de non-respect du règlement.
- En entretenant votre terrain dans le respect des règles, vous contribuez à un milieu de vie agréable pour tous.

Pour consulter le règlement complet : visitez le site web de la Municipalité au armagh.ca ou directement par téléphone au 418-466-2916.

Merci de votre collaboration.



La MRC lance un nouvel outil appelé Quoi faire dans Bellechasse pour recenser les activités régionales!

La MRC de Bellechasse est heureuse d'annoncer le lancement d'une **toute nouvelle section Événements** sur son site Web, nouvellement accessible au quoifairedansbellechasse.com. Cette vitrine régionale permettra aux citoyens, aux visiteurs et aux partenaires de découvrir en un coup d'œil **tout ce qui se passe dans Bellechasse!**

Nouveau projet-pilote!

quoifairedansbellechasse.com



Vous organisez un événement? Ce nouvel outil vous offre également la possibilité de **soumettre un événement** à inscrire sur le site. Il suffit de remplir le formulaire en ligne, accessible directement dans la section. Ce service est offert gratuitement et vise à valoriser l'ensemble des initiatives locales, qu'elles soient organisées par des municipalités, des organismes ou des entreprises.

Message de votre municipalité

MÉMO – Rappel aux propriétaires de piscine

La Municipalité d'Armagh souhaite rappeler à tous les propriétaires de piscine qu'un formulaire doit être complété dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation provinciale en vigueur.

Nous vous demandons de nous retourner le formulaire dûment rempli, accompagné de photos de vos installations le plus rapidement possible puisque la date butoir était le 20 juin dernier. Vous pouvez nous apporter le tout au bureau municipal ou bien nous l'envoyer :

Par la poste

ou

Par courriel à : reception@armagh.ca

Votre collaboration est essentielle afin d'assurer la conformité et la sécurité de tous.

Merci de votre diligence!



JEUX D'EAU

Depuis quelques semaines, les jeux d'eau qui sont installés au parc près du Chalois sont disponibles pour votre plus grand plaisir.

N'oubliez pas de toujours respecter les consignes de sécurité affichées, il en va de la responsabilité de chacun(e) pour que cet endroit demeure un lieu sécuritaire et apprécié de tous et toutes.

Profitez de l'été et amusez-vous sécuritairement.



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 22 juillet au 2 août inclusivement, soit durant les vacances de la construction.

En cas d'urgence, veuillez composer le 581-983-9068 ou le 581-984-7381.

Bonnes vacances à tous !

SAVIEZ-VOUS QUE :

Les ventes extérieures, les ventes de garages et les marchés aux puces sont permis.

Les marchés aux puces et vente de produits d'artisanat sont permis sur le territoire de la municipalité. La durée autorisée est fixée à une (1) semaine et n'est autorisée qu'une (1) seule fois par année.

Les ventes de garage sont permises deux (2) fois par année pour une période maximale de trois (3) jours consécutifs, entre le 20 juin et le 5 juillet et durant la fin de semaine précédant la fête du Travail.

Article 91 tiré du Règlement de Zonage de la Municipalité d'Armagh.



Message de votre municipalité



RAPPEL VERSEMENT DE TAXES

Le prochain versement de taxes est dû le **20 août prochain**. N'oubliez pas de prendre en compte le temps de traitement par votre institution bancaire si vous utilisez leur service électronique ou bien le temps de livraison par la poste. Tout versement dû après cette date est assujéti à des intérêts de 12 %.

Nous vous remercions à l'avance pour votre paiement!

AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS – VENTE ITINÉRANTE INTERDITE

La Municipalité d'Armagh tient à rappeler à tous ses citoyens qu'aucun vendeur itinérant n'est autorisé à faire du porte-à-porte sur son territoire.

Si une personne se présente chez vous pour vendre des produits ou services sans autorisation municipale, nous vous invitons à faire preuve de prudence et à signaler l'événement à la Municipalité ou aux autorités compétentes si nécessaire.

Ce rappel vise à protéger la tranquillité, la sécurité et la vie privée de tous nos citoyens.

Merci de votre vigilance et de votre collaboration!



PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME – SOYEZ VIGILANTS!

Avec l'arrivée de la belle saison, la présence des tiques devient plus fréquente, notamment dans les zones boisées, herbeuses ou humides. Certaines tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme, une infection sérieuse à ne pas prendre à la légère.

Qu'est-ce que la maladie de Lyme?

La maladie de Lyme est causée par une bactérie transmise par la piqûre d'une tique infectée. Si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut entraîner des complications à long terme, notamment articulaires, neurologiques et cardiaques.

Comment prévenir les piqûres de tiques?

- Portez des vêtements longs et pâles lors de vos sorties en nature.
- Restez dans les sentiers, évitez les hautes herbes.
- Appliquez un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine.
- Au retour, inspectez tout le corps, particulièrement les zones chaudes et humides (aisselles, genoux, cuir chevelu, etc.).

Comment retirer une tique?

- Utilisez une pince fine ou un tire-tique.
- Saisissez la tique le plus près possible de la peau.
- Tirez doucement et de façon continue, sans la tordre ni l'écraser.
- Désinfectez la peau et les mains après le retrait.

Que faire après une piqûre?

- Notez la date et l'endroit de la piqûre.
- Surveillez la zone pendant les 30 jours suivants.
- Consultez un professionnel de la santé si vous observez des symptômes ou si la tique est restée accrochée plus de 24 heures.

Symptômes à surveiller :

- Rougeur en forme de cible (érythème migrant)
- Fièvre, fatigue, maux de tête
- Douleurs musculaires ou articulaires
- Raideur de la nuque, engourdissements

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un professionnel de la santé. Un traitement rapide avec des antibiotiques est très efficace.

Pour en savoir plus : [insérer un lien officiel, ex. : www.quebec.ca/tique]





Réseau des
massothérapeutes
professionnels
du Québec

Reçu disponible

Emma Benigian

Masso-Kiné-Naturo-Orthothérapeute

Douleurs musculaires
Raideurs articulaires
Massages de détente
Massages pour femmes enceintes
Soins des pieds

4, Avenue Philippe Asselin, Saint-Raphaël
Rés: 418 705 0708 Cell: 418 261 7883



Message de votre municipalité

PRUDENCE AU SOLEIL

Il est facile de se protéger du soleil et la protection solaire devrait faire partie intégrante d'un mode de vie sain. Protégez-vous des effets nocifs du soleil en suivant ces étapes.

Rechercher l'ombre entre 11 h et 15 h

Porter des vêtements qui recouvrent le plus de peau possible ainsi qu'un chapeau à large rebord et des lunettes de soleil avec protection anti-UV

Utiliser de l'écran solaire avec un FPS d'au moins 30

L'Association canadienne de dermatologie préconise l'utilisation d'écran solaire comme moyen sûr et efficace de protéger la peau des rayons nocifs du soleil. Il existe de solides preuves scientifiques des effets néfastes de l'exposition aux UV. En revanche les prétendus effets négatifs des écrans solaires pour la santé sont purement hypothétiques. Les trois mesures suivantes contribuent à une protection solaire sûre : rechercher l'ombre, porter des vêtements protecteurs et des lunettes de soleil, et utiliser un écran solaire à large spectre.



SAUVE ta PEAU



Dans votre municipalité



Bibliothèque Armagh

Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

FERMÉ EN JUILLET :

Nous serons fermés du 1er juillet au 31 juillet, de retour avec l'horaire d'été, samedi le 2 août.

Entre temps, nous vous souhaitons à tous un été merveilleux rempli de joie, d'aventures et de moments inoubliables ! Profitez bien du soleil et des belles journées!



Horaire d'été pour le mois d'août :

Seulement les mercredis soirs (18 h 30 à 20 h)
et les samedis matins (9 h 30 à 12 h)

Samedi 2 août Mercredi 6 août

Samedi 9 août Mercredi 13 août

Samedi 16 août Mercredi 20 août

Samedi 23 août Mercredi 27 août

Samedi 30 août

De retour à l'horaire normal à partir du 3 septembre.

Dans votre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Bonjour à tous,
Nous sommes actuellement en pause estivale. Prendre du temps pour profiter de l'été, quelle merveilleuse activité... Nous souhaitons que vous aussi en profitiez pleinement. Nous reprendrons les activités par une épluchette de blé d'Inde le 27 août 2025. D'autres informations suivront.

Emprunt de jeux pour des événements familiaux

Le club FADOQ L'Anneau d'Or d'Armagh possède des jeux pouvant agrémenter vos réunions familiales. Voici ceux qui sont mis à votre disposition : jeu de croquet, jeu de washer et échelle-golf appelé également jeu de couilles. Pour mieux vous accommoder, il faut réserver 1 semaine à l'avance.

Pour informations, Mme Ginette Bernard 418-466-2927

Abonnement

Un abonnement à la FADOQ vous permet de :

- profiter de près de 1000 rabais et privilèges qui vous permettent de faire des économies;
- bénéficier d'une multitude d'activités sportives, récréatives et culturelles;
- d'aider l'association à mieux défendre les droits collectifs des 50+ et contribuer à leur cause : la qualité de vie;
- recevoir des informations et des conseils par le biais du magazine Virage 4 fois par année, des programmes et des ressources, de plusieurs plateformes numériques dont l'infolettre.

Et plus encore!

Nous vous invitons à consulter le site de la FADOQ pour davantage d'information.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans.

Ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquez avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Conseil d'administration FADOQ L'Anneau d'Or d'Armagh 2025-2026

Voici en image les membres composant le conseil d'administration de 2025-2026 :



De gauche à droite :

M. Léopold Corriveau administrateur, Mme Louise Bernard vice-présidente, Mme Louise Turmel secrétaire, Mme Ginette Bernard présidente, M. Gaston Langlois administrateur, Mme Pierrette Roy trésorière et M. Jean Fradet administrateur.

Au nom des membres du conseil administration je vous souhaite un beau mois de juillet!

Ginette Bernard, présidente

Louise Turmel, secrétaire

Club FADOQ, L'Anneau d'Or d'Armagh



LA CYCLO ROUTE s'anime!

2e ÉDITION - Été 2025

On se donne rendez-vous cet été!

28 JUIN → ARMAGH
3 AOÛT → SAINT-NÉRÉE
31 AOÛT → SAINTE-CLAIRE

Dans votre municipalité



Cercle de Fermières Armagh

MARCHE DE L'ENTRAIDE

Nous voulons dire Merci aux donateurs et aux bénévoles pour le beau Marché de l'entraide du 6 et 7 juin 2025. Un très beau montant de 4,166.00\$ en seulement 2 jours sera remis à la communauté chrétienne de St-Cajetan.

REMISE DU TARTAN À LA MUNICIPALITÉ

Mme Lorraine Roy a inventé et fabriqué le tartan aux couleurs des armoiries de la Municipalité d'Armagh. Les Fermières l'ont fait encadrer et l'ont offert à Mme Suzie Bernier, mairesse, et Mme Anne Mathieu, directrice et trésorière adjointe de la Municipalité d'Armagh lors de la réunion des Fermières du 12 juin 2025.



NOUVEAU CONSEIL

Lors de la réunion de l'assemblée générale annuelle du Cercle de Fermières Armagh, tenue le 12 juin 2025, un nouveau conseil a été formé pour 2025-2026 et nous vous le présentons :

Présidente : Mme Monique Gilbert

Secrétaire : Mme Caroline Mongrain

Conseillère no 2 : Mme France Blanchet

Postes vacants Vice Présidente, Trésorière, Conseillère no 1 :

Comme vous pouvez le constater, il y a des postes vacants. Si vous voulez vous impliquer au sein de notre Cercle, nous vous invitons à communiquer avec la présidente, Mme Monique Gilbert, au 581-983-4108.

On remercie les trois administratrices sortantes pour leur beau travail au Cercle de Fermières Armagh. : Mme Louise Bernard, Mme Louise Turmel, Mme Lauréanne Bilodeau

ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT AU CERCLE

Pour l'année 2025-2026, les frais sont de 35\$ pour un abonnement annuel. En tant que membre, vous recevrez le magazine l'Actuelle publiée 5 fois par année. Nous vous rappelons que le Cercle de Fermières est la plus grande association féminine au Québec.

Ce groupe de femmes a comme mission la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal. Également, cet organisme contribue à l'amélioration des conditions de la femme et de la famille. Pour renseignements, contactez Mme Monique Gilbert au 581-983-4108. Nous vous souhaitons un bel été et on se revoit en septembre 2025.

France Blanchet (communication)

OYEZ ! OYEZ ! JEUNES D'ARMAGH

Vous aimez chanter ?

Vous avez le goût de découvrir une expérience nouvelle avec vos amis ou vos proches ?

Vous souhaitez améliorer votre chant et vos contacts personnels ?

Vous voulez participer à une activité en chansons de groupe qui vous rendra heureux ?

Toi, tes ami/e/s, vous apprécierez être récompensés pour votre implication à cette belle activité musicale de groupe, assortie de «cadeaux-reconnaissance».

Nous t'attendons, car c'est un réel privilège de vivre cette nouvelle expérience seul/e ou accompagné/e, selon ton choix.

Il est possible pour toi de venir participer à la chorale de l'église d'Armagh, et c'est vraiment très simple...

Tu n'as qu'à te présenter au jubé de l'église d'Armagh :

- 15 minutes avant chaque messe du dimanche (voir horaire à cet effet sur le feuillet paroissial et l'Armagh'Joie);

- et seul ou accompagné d'un parent, d'un proche ou d'un/e ami/e.

En plus, à chaque participation à la chorale, on te remettra un coupon de présence que tu devras conserver: quand tu en auras accumulé 5, 10, 15... et ainsi de suite, un cadeau-reconnaissance te sera remis pour tes efforts et ta participation à ce nouveau projet.

Mme France St-Hilaire (chef de Chœur) et Mme Catherine Labbé (organiste) t'invitent personnellement à te joindre à elles pour cette belle activité en chansons, ainsi que les autres choristes du groupe.

Sois très à l'aise de venir vivre cette nouvelle expérience !

Offre-toi ce cadeau qui te servira toute ta vie!

L'essayer, ça ne coûte rien et ne t'engage en rien : tu as tout à gagner!

Nous sommes convaincus que tu en sortiras grandi. Et qui sait, peut-être ça te donnera le goût pour la musique ?

Pour toutes informations, merci de contacter Mme Sylvie Goulet, responsable de la pastorale à l'église d'Armagh : 418-466-2201.

Dans votre municipalité

AMÉNAGEMENT DES POTAGERS

avec la collaboration des élèves
de l'école Belle-Vue le 16 juin dernier



L'Escale du samedi

L'escale c'est un lieu de relâche et de découvertes pour toutes les personnes de 15 ans et plus avec un handicap (DI, DP, TSA) qui sont autonomes et sans trouble de comportement, vivant en famille naturelle.

Objectifs :

- Faire des activités stimulantes et adaptées à l'âge et aux capacités des personnes
- Favoriser l'autonomie et la prise de décision en permettant aux participants de faire la programmation avec les intervenants
- Faire des sorties pour découvrir de nouvelles choses
- Offrir du répit aux familles et proches aidants

Activités :

- Activités sportives et de plein air
- Ateliers de jardinage et culinaires
- Activités artistiques et culturelles
- Jeux de société et quiz
- Sorties diverses

**Date limite
d'inscription :
22 août 2025**

Intervenants/es :

- Les intervenants de L'Escale sont jeunes et dynamiques. Ils travaillent dans la bienveillance pour favoriser l'autonomie et susciter la participation de tous.

Coût :

- 25 \$ par jour
- Les frais d'inscriptions aux répits doivent être payer au plus tard le 13 septembre 2025 par les familles
- La mesure d'accompagnement individuelle pour les jeunes qui ont un accompagnement en ratio 1 : 1 doit aussi être payée par les familles
- Des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer pour les sorties et activités spéciales

Dates :

- 20 septembre, 11 et 25 octobre, 8 et 22 novembre ainsi que 20 décembre 2025

Lieu :

- 355, rue Saint-Jean à Honfleur

Information et inscription :

Mélina Labonté
Intervenante communautaire
intercom@aphbellechasse.org
418-982-3328 poste 5





Procès-verbal

Le 4 juin 2025

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 4 juin 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron Siège #2 - Jean-François Labrecque

Siège #3 - Nicolas Guillemette Siège #6 - Christian Therrien

Est/sont absents:

Siège #4 - Mélanie Bolduc Siège #5 - Guylain Chamberland

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-06-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024

7.3 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025

7.4 - Achat d'un équipement et de logiciel informatique

7.5 - Adoption du règlement 216-2025 - Modifiant l'article 2-1 à la section II du règlement de taxation 209-2023

7.6 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

7.7 - Club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh - Reconnaissance à titre d'assuré additionnel

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Mise aux normes de l'usine d'épuration - Octroi de contrat à PG Ventilation Inc.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Déclaration d'intérêt pour le projet d'une SPA commune régionale

11.2 - Éradication de la berce du Caucase sur le territoire - Octroi de contrat

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH
- PARC DES CHUTES

13.1 - Retrait de la Municipalité d'Armagh dans le projet « La rivière qui murmure à la chute »

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-06-02

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que le procès-verbal de la séance du 7 mai 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-06-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 4 juin 2025 pour un montant de 341 521,50 \$.

AMAZON.CA

BALANCOIRE BÉBÉ ET STYLOS 242,15

AUTOMATISATION JRT INC

PLAN SUPPORT ET MAJ ANNUELLE 1 207,24

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-JUIN 1 902,14

BIBLIO MUNICIPALE - ARMAGIMO

BUDGET DE FONCTIONNEMENT #2 3 500,00

BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS

TEINTURE ESCALIERS PARC CHUTES 121,83

BOIVIN & GAUVIN INC.	
ENTRE. ANNUEL/OUTILS DÉSINCAR.	1 158,38
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	
DOSSARDS-GANTS-CASQUE	83,60
DOSSARDS-PANTALONS-VOIRIE	217,27
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	
Annule référence: CPF2500295.....	- 5 991,47
BUDGET FESTIVAL D'ARMAGH	7 500,00
CRÉAPHISTE	
JOURNAL DE JUIN - 24 PAGES	885,31
DIVISION SUSPENSION ROCK	
INSPECTION SAAQ 3 VEH.INCENDIE	1 415,64
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	
MARQUAGE CHAUSSÉE	15 847,52
ÉCO VERDURE	
DÉCOMPACTION TERRAIN BALLE-SOC	524,80
EMCO CORPORATION	
98 SACS ASPHALTE FROIDE	1 042,25
EMS INGÉNIERIE INC.	
SURVEILLANCE USINE ÉPURATION	6 733,22
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	
CONVECTAIRE,LUM.SORTIE/COMPLE.	926,52
TRAVAUX CHALOIS/PARC CHUTES	232,37
ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. (LES)	
RÉPARER BRIS D'AQUEDUC	6 849,50
EUROFINS ENVIRONEX	
ANALYSES- EAU USÉE	94,28
ANALYSES EAU USÉE	1 003,16
ANALYSES EAU POTABLE	114,98
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	
BOR.FONTAINE & EG.PLUV.CHALOIS	1 365,33
FQM ASSURANCES INC.	
ASSURANCE JEU GONF. FESTIVAL	147,15
HVP INC.	
NETT. CONDUITE PLUV. /CHALOIS	724,34
HYDRO-QUÉBEC	
LOCATION TERRAIN PARC CHUTES	2 342,64
ÉLECT.USINE ÉPURATION-30 JOURS	1 796,70
ÉLECT.POSTE REFOUL.-62 JOURS	996,09
ÉLECT.PARC DES CHUTES-62 JOURS	1 712,01
ÉLECT.CASERNE-62 JOURS	552,71
ÉLECT. CHALOIS - 62 JOURS	535,99
ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-62 JOURS	209,81
ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-62 JOURS	35,12
ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE-31 JOURS	599,29
INT COMMUNICATION	
CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	
PRODUITS CHIMIQUES/SULF.ALUMIN	7 933,82
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	
INSTALLER FILET TER.BALLE	961,19
M.R.C. DE BELLECHASSE	
VERS.#2 QUOTES-PARTS MRC.....	140 727,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	
FILET, GARAGE, PARC CHUTES	260,43
DEVIDOIR-MORTIER-GRAINES GAZON	211,84
MAHEU & MAHEU INC.	
SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	118,24
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	
EAU- GARAGE	12,98
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	
REMISES PROVINCIALES-MAI.....	13 933,13
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	
VERSEMENT #1 SÛRETÉ DU QUÉBEC	59 237,00
MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR	
ENTRAIDE INCENDIE 01-06-2025	512,82
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	
INTERNET ÉCOCENTRE.....	40,19
INTERNET CASERNE	45,94
INTERNET USINE FILTRATION	45,94
INTERNET POSTE REFOULEMENT.....	45,94
INTERNET CHALOIS	45,94
TÉL. IP USINE FILTRATION	17,72
INTERNET USINE ÉPURATION	114,98
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	
GRILLE-SOUFFLEUR PATINOIRE	24,42
PAQUET & FILS LTÉE	
HUILE CASERNE 1274.5L X 1,059\$	1 552,25
ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-INCENDIE	632,03
PASSEPORT ANIMAL INC.	
SERVICES ANIMALIERS-JUIN	86,23
PAVAGE GILLES AUDET INC.	
ASPHALTE/VALVE MANOIR D'ARMAGH	586,10
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	
4 MAILLONS & BOUCHON OREILLES	108,49
PUROLATOR INC.	
TRANSPORT SIGNALISATION	21,67
TRANSPORT SIGNALISATION	11,62
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	
AUDIT TECQ 2019-2024	6 208,65
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	
2E FACTURE AUDIT 2024.....	34 492,51
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	
REMISES FÉDÉRALES-MAI	5 244,81
RREMQ - AON HEWITT	
RÉGIME DE RETRAITE-MAI	5 103,31
SEAO - CONSTRUCTO	
ADDENDA- VENTILATION US.ÉPURA.....	9,98
SM-EAU-EXPERT INC.	
RÉP.ANALYSEUR CHLORE+RAPPORT	903,70
SONDE OXYGÈNE/TRAIT.BOUES	3 026,14
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	
ENVOI POSTAL JOURNAL JUIN	142,49
SOLUTIONS IT CLOUD	
7 LICENCES COURRIELS	49,67
SPECTRALITE SIGNOPLUS	
6 PANNEAUX SURVEIL. PAR CAMÉRA	134,87
2 PAN. PAS.INTERDIT,4 GARDERIE	259,15

TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	
TÉL+FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX.....	574,28
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	
CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.....	44,53
TOXYS CAN TECHNOLOGIE INC.	
INVENTAIRE + RAPPORT SIMDUT	977,29

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 21 mai 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

7.2 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024

Lors de la séance régulière du Conseil municipal d'Armagh tenue le 4 juin 2025, Mme Karine Béland, CPA auditrice de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton dépose le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

7.3 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 mai 2025.

2025-06-04

7.4 - Achat d'un équipement et de logiciel informatique

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'ordinateur portable de la direction générale de la Municipalité;

ATTENDU QU'une demande prix a été faite auprès de notre fournisseur en informatique Info-Maniac;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable pour la direc-
tion pour un total de 1 720.34\$ avant taxes, tel que proposé par Info-
Maniac fournisseur informatique et surveillant du réseau informatique
de la Municipalité.

Qu'une licence du logiciel Acrobat Professional DC soit également
installée sur le portable et l'ajout d'un réseau privé virtuel (VPN) par
l'entremise du service informatique de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-06-05

7.5 - Adoption du règlement 216-2025 - Modifiant l'article 2-1 à la section II du règlement de taxation 209-2023

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de
règlement a été déposé à la séance du 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt
du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Règlement 216-2025 modifiant le Règlement 209-2023
« Modifiant l'article 2-1 à la section II du règlement de taxation
209-2023 » soit adopté.

Adopté unanimement par les conseillers

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2025 « Modifiant l'article 2-1 à la section II du
règlement de taxation 209-2023 »

ARTICLE 1 : Modification de l'article 2-1 à la section II du règlement de
taxation

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier certains tarifs de
compensation pour le service d'aqueduc et d'égout de l'article 2-1 à la
section II du règlement de taxation 209-2023 du règlement de taxation de
2024, pour rendre conforme les taux facturés des services car lors de l'im-
pression du règlement une erreur s'est produite dans le tableau suivant:

CATÉGORIES D'USAGES	Tarifs Aqueduc	Tarifs Égout
Logement occupé (4 mois et +)	285.00	210.00
Logement vacant (8 mois et +)	142.50	105.00
Terrain vacant desservi	30.00	35.00
Piscine	75.00	0.00
Épicerie-boucherie	210.00	157.50
Pharmacie	150.00	210.00
Morgue & salon funéraire	215.00	157.50
Garage (mécanique)	215.00	157.50
Bureau de professionnels	115.00	90.00
Bureau commercial	115.00	90.00
Édifice public	495.00	315.00
Salon de coiffure	195.00	157.50
Usine (1 à 10 employés)	365.00	260.00
Entrepôt	115.00	90.00
Dépanneur	215.00	157.50
Casse-croûte saisonnier	215.00	157.50

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, con-
formément à la loi.

Suzie Bernier, mairesse
Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière

2025-06-06

7.6 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2022, la Municipalité doit,
conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les
référendums dans les municipalités (LERM), constituer un fonds réservé
au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuel-
lement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine
élection générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit affecter
annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant
pour l'année où doit être tenue la prochaine élection générale pour
pourvoir au coût de cette élection;

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président
d'élection, le Conseil affecte à ce fonds un montant de 4 600\$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1° D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 600\$ pour l'exercice financier 2025.

2° Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus général non affecté de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-06-07

7.7 - Club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh -

Reconnaissance à titre d'assuré additionnel

ATTENDU QUE le Club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh est un organisme sans but lucratif qui utilise la salle du complexe municipal pour ses rencontres mensuelles;

ATTENDU QU'il est pertinent de le reconnaître à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Municipalité détenue auprès de FQM Assurance inc.;

ATTENDU QUE la prime annuelle associée à cette reconnaissance sera remboursée chaque année par le Club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil municipal informe Mme Ginette Bernard, présidente du Club FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh, que la Municipalité accepte de reconnaître l'organisme à titre d'assuré additionnel, au même titre que les autres organismes sans but lucratif reconnus par la Municipalité, sous réserve que celui-ci s'engage à assumer annuellement le coût de la prime correspondante.

Adopté unanimement par les conseillers.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-06-08

10.1 - Mise aux normes de l'usine d'épuration - Octroi de contrat à PG Ventilation Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public (SEAO) pour des travaux en ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé une offre de services:

Fournisseurs	Prix avant taxes
PG Ventilation Inc.	137 400 \$
Gestion Septem Inc.	297 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil, suite à la recommandation de M. Arnaud Côté-Leclerc, ingénieur de la firme EMS, octroie le contrat à PG Ventilation Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 137 400\$ avant taxes pour des travaux en ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2.

Que ce montant soit prévu dans les travaux de la TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-06-09

11.1 - Déclaration d'intérêt pour le projet d'une SPA commune régionale

ATTENDU l'adoption de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le 13 juin 2018;

ATTENDU l'adoption du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le 4 décembre 2019 et son entrée en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE les Municipalités éprouvent des difficultés à trouver, sur leur territoire, un organisme en mesure de les accompagner dans le respect de leurs obligations légales en matière de services animaliers;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh désire promouvoir l'information, l'éducation et la responsabilité des citoyens à l'égard de la santé et du bien-être des animaux.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh veut privilégier l'identification, la stérilisation et maximiser l'adoption des animaux domestiques;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh veut favoriser tout autre action ou solution permettant la diminution de l'abandon et de l'euthanasie des animaux domestiques, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh veut être proactive dans la gestion des animaux domestiques et veut prendre les dispositions nécessaires pour éviter la surpopulation et les nuisances urbaines;

ATTENDU QUE la SPA de Lévis est un organisme à but non lucratif offrant les services requis à la réalisation des objectifs pouvant aider les Municipalités dans leurs obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny a entamé certaines démarches auprès de la SPA de Lévis en vue de la conclusion éventuelle d'un contrat de services animaliers de gré à gré, conformément à la législation applicable;

ATTENDU QUE la prestation de services animaliers représente un enjeu financier important pour la Ville de Montmagny et qu'il serait opportun d'explorer la possibilité de partager ces coûts avec d'autres Municipalités afin d'en assurer une répartition équitable et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le regroupement des municipalités intéressées de la MRC de Montmagny, de la MRC de L'Islet et de la MRC de Bellechasse permettrait d'envisager une réduction des coûts liés aux services animaliers;

ATTENDU QUE la collaboration intermunicipale permettrait également un partage d'expertise, une meilleure coordination des interventions et une uniformisation des pratiques sur l'ensemble des territoires;

ATTENDU QUE la mutualisation des services permettrait une amélioration de la couverture, de la rapidité d'intervention et de la qualité des services offerts aux citoyens;

ATTENDU QU'un nouveau programme d'aide financière du Fonds régions et ruralité (FFR) vient d'être annoncé par le Gouvernement provincial et qui pourrait permettre aux Municipalités de soutenir un projet de coopération municipal et de favoriser le dynamisme local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que la Municipalité d'Armagh avise la Ville de Montmagny, de son intérêt à participer à une première étape visant l'évaluation des coûts liés à la mise en place éventuelle d'un service animalier partagé, dans le but d'en analyser la faisabilité et les modalités de répartition financière entre les municipalités participantes.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-06-10

11.2 - Éradication de la berce du Caucase sur le territoire - Octroi de contrat

ATTENDU QUE l'Organisme des Bassins Versants (OBV) de la Côte-du-Sud est un organisme sans but lucratif mandaté afin de lutter contre les plantes exotiques envahissantes dans la région de Chaudière-Appalache;

ATTENDU QUE ces plantes exotiques envahissantes nuisent à la biodiversité ainsi qu'à certaines activités humaines, car la sève des plantes peut provoquer de sévères brûlures lorsque la peau est ensuite exposée au soleil;

ATTENDU QUE l'Organisme des Bassins Versants (OBV) de la Côte-du-Sud a informé la Municipalité qu'il existe un site critique d'infection important le long de la rivière du Sud, sur le rang de la Fourche Ouest, risquant d'entraîner une infestation de la rivière du Sud;

ATTENDU QUE l'organisme a fait une estimation du coûts de l'éradication sur le territoire d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil accepte l'offre de services de l'OBV au montant de 2500.00\$ plus taxes, incluant les frais de déplacement, le matériel de protection et de nettoyage ainsi que des outils pour l'éradication de la Berce du Caucase le long de la rivière du Sud, sur le rang de la Fourche Ouest.

Adopté unanimement par les conseillers.

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

2025-06-11

13.1 - Retrait de la Municipalité d'Armagh dans le projet « La rivière qui murmure à la chute »

ATTENDU QUE depuis près de deux ans la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh travaille conjointement avec la Municipalité au projet « La rivière qui murmure à la chute »;

ATTENDU QUE des séances de consultations ont été tenues dans le but d'informer et de favoriser la participation citoyenne;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale du projet n'a pas été atteinte, tel que démontré par la pétition citoyenne déposée lors de la séance régulière du Conseil municipal du mois d'avril dernier, exprimant une opposition au projet;

ATTENDU QUE les intervenants concernés ont été informés du retrait de la Municipalité dudit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque

Que la Municipalité d'Armagh informe officiellement ses citoyens qu'elle se retire définitivement du projet « La rivière qui murmure à la chute ».

Que les résolutions suivantes soient annulées :

2023-01-17 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique.

2024-11-13 Avance de mise de fonds supplémentaire de 1,8 millions par la Municipalité d'Armagh dans le projet « Rivière qui murmure à la chute ».

2024-11-14 Autorisation de signature - Projet de construction d'un pavillon d'accueil et d'un belvédère au Parc des chutes d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-06-12

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Qu'à 20 : 36, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière

Prochaine séance: 9 juillet 2025

VOUS VIVEZ DES MOMENTS DIFFICILES?

Stress - Dépression - Conflit - Dépendance - Violence - Inquiétude - Deuil - Séparation

COMPOSEZ LE

811

INFO-SOCIAL

24h, 7 jours

**Parlez à un intervenant social
qui sera là pour vous écouter et vous aider.**

**Rapide, confidentiel
et sans frais!**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue
Québec

**CONSTRUCTION-
RÉNOVATION
C.D.T. INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
Cell. : 418 805-5835
construction-cdt@outlook.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0
R.B.Q. : 5671-9586-01

construction-renovationcdt.com

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

**DOMINIQUE
VIEN**

Députée
**Bellechasse—Les Etchemins—
Lévis**

dominique.vien@parl.gc.ca



**Micro excavation
Bellechasse**

R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux
de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage
creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
Sylvain Asselin, prop
C. 581.888.6237



**Quincaillerie du
Massif inc.**

**Home
hardware**

1203, rue Principale
St-Philémon
418 469-2233
yvongosselin@qcdumassif.com

Suivez nous sur Facebook et sur
www.quincailleriedumassif.com

Lundi au vendredi de 8h à 17h30
Samedi de 8h à 16h
Livraison disponible

LES ENTREPRISES

e **Claude
Côté inc.**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
Commercial
Industriel

Tél.: 418 466-2410
Fax: 418 466-3013

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
RBQ - 2435 - 7790 - 81



**MARIO
LEMIEUX**

CONSTRUCTION

Votre partenaire clé! 

235, rue Commerciale
Saint-Damien
418 883-5852

constmlemieux@telus.net
www.constructionmariolemieux.com

RBQ 8345-6756-37




**SERVICES PROFESSIONNELS
D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI
dans Bellechasse**

Le Carrefour
Employabilité • Travail de rue

Accompagnement GRATUIT
pour les résidentes
de la MRC de Bellechasse
de 16 ans et plus, sans limite d'âge

Contacte nos conseillères
au 418 887-7117

- Rédaction de cv
- Préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Avec la participation financière de
Québec

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.





Fadoq
Dîner



Messe



Réunion
Fermières



Karaté
Dimanche de 10h à 11h
Jeudi de 18h30 à 19h30



Bibliothèque

Lundi : 18 h 30 à 20 h
Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h

JUILLET 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BIBLIOTHÈQUE FERMÉE TOUT LE MOIS DE JUILLET		1 Bureau municipal et bibliothèque fermés Fête du Canada	2  7h à midi	3	4	5  7h à midi
6  messe 11h00	7 	8  7h à midi	9  Séance du conseil 19h30	10	11	12  7h à midi
13 	14	15  7h à midi	16	17	18	19  7h à midi
20  messe 11h00	21 	22  7h à midi	23	24	25	26  7h à midi
27  messe 10h00	28 	29  7h à midi	30	31	Du 21 juillet au 3 août : bureau municipal fermé pour les vacances	

AOÛT 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 <i>L'Armagnac joie</i>	2  7h à midi
3  messe 11h00	4 	5  7h à midi	6  18h30 à 20h	7	8	9  7h à midi
10 	11	12  7h à midi	13  Séance du conseil 19h30  18h30 à 20h	14	15	16  7h à midi
17 	18	19 Retour des analyses d'eau pour 11 h  7h à midi	20 3e versement de taxes  18h30 à 20h	21	22	23  7h à midi
24/31 	25 <i>L'Armagnac joie</i>	26  7h à midi	27  18h30 à 20h	28	29	30  7h à midi